

Accident ferroviaire de Millas : la conductrice de l'autocar sera jugée pour «homicides involontaires»

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 56 minutes,
Mis à jour à l'instant



L'accident survenu en 2017 a provoqué la mort de six adolescents et blessé huit autres. RAYMOND ROIG / AFP

Il est reproché à la conductrice, Nadine Oliveira, d'avoir causé «involontairement» la mort des six adolescents et des blessures à huit autres.

La conductrice du car de transport scolaire qui était entré en collision avec un train à un passage à niveau situé à Millas (Pyrénées-Orientales), le 14 décembre 2017, causant la mort de six collégiens, sera jugée pour «*homicides involontaires*», selon une source judiciaire.

Il est reproché à la conductrice, Nadine Oliveira, d'avoir causé «*involontairement*» la mort des six adolescents et des blessures à huit autres «*par imprudence, inattention, maladresse, négligence ou manquement à une obligation de prudence, ou de sécurité...en l'espèce en ne prêtant pas attention au caractère fermé du passage à niveau*». La conductrice, âgée de 52 ans, aurait forcé «*la demi-barrière fermée dudit passage à niveau alors qu'un train express régional arrivait*», selon les enquêteurs. La très violente collision entre l'autocar de ramassage scolaire et un TER avait fait six morts et plusieurs blessés graves - des adolescents - le 14 décembre 2017. Sous le choc, le car avait été coupé en deux.

Un rapport du Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) rendu en mai 2019 concluait que «*la cause directe de cet accident est le non-arrêt de l'autocar au passage à niveau malgré les feux rouges clignotants et la barrière qui l'imposaient*», estimant que la conductrice du car n'avait pas perçu

que le passage à niveau se fermait en raison notamment d'une configuration défavorable des lieux. La conductrice affirmait pour sa part «*ne pas avoir vu de barrière*» ni «*ressenti aucun impact*» entre son véhicule et la barrière, selon ce rapport.

Une audience de «*mise en état*», destinée à déterminer les dates et l'organisation du procès, est prévue le 29 avril au tribunal judiciaire de Marseille, qui abrite le pôle des accidents collectifs. Le procès devrait avoir lieu à l'automne, selon une source judiciaire.